

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 14 janvier 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire

Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1.

Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2

Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4

Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5

Monsieur Steve Ouimet, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Était absent : Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3 (M. Gaston Bouchard arrive à la séance à 19h19) après la résolution no. 2013-05.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Sébastien Barriault, maire, la séance débute.

---

**2013-01** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

**2013-02** **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2012.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que les procès-verbaux du mois de décembre 2012 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

**2013-03** **ADOPTION DU BORDEREAU 2013-01 « COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2012 ET SALAIRES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2012 ».**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que les comptes payés en décembre 2012 et les salaires payés en décembre 2012 et déposés sous le bordereau 2013-01 sont approuvés au montant de 177 111.54 \$, et ce, tels que déposés.

**2013-04** **ADOPTION DU BORDEREAU 2013-001 « COMPTES À PAYER ».**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2013-001 soient approuvés au montant de 36 811.88 \$, et ce, tels que déposés.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

**2013-05** **DOSSIER D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement que l'on paie la facture suivante : - Jean-Pierre Chamberland Inc. : \$ 1 700,48 (honoraires prof.).

**2013-06**

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EAU.**

**Considérant** que la municipalité a été dans l'obligation de se conformer aux normes rigoureuses du gouvernement en matière d'eau potable et ce, depuis l'adoption en 2001 du Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec;

**Considérant** que pour rencontrer les exigences gouvernementales nous avons dû implanter une procédure de traitement de l'eau potable coûteuse;

**Considérant** que l'implantation du procédé de traitement de l'eau potable sans produits chimiques, à base d'ozone et de filtration membranaire de Dagua est reconnu par le Comité sur les technologies de traitement en eau potable du gouvernement du Québec;

**Considérant** que Dagua est une entreprise canadienne privée qui conçoit, fabrique et commercialise des usines de traitements de l'eau potable et que cette entreprise a fait faillite;

**Considérant** que la municipalité ayant fait le choix de la technologie de Dagua l'a fait de bonne foi et suite à l'approbation de cette technologie par le Comité sur les technologies de traitement en eau potable du gouvernement du Québec;

**Considérant** que Dagua est dans l'impossibilité de respecter ses engagements et que cette impossibilité occasionne des coûts supplémentaires très onéreux qui doivent être assumés par la municipalité « bénéficiant » de cette technologie approuvée par le gouvernement du Québec;

**Considérant** l'ensemble des désagréments encourus par la population;

**En conséquence**, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement :

De renégocier l'aide gouvernementale afin que celle-ci soit bonifiée de 5% et qu'elle couvre non plus 90% du coût du projet, mais bien 95%;

Que l'aide gouvernementale accordée tienne compte des addendas réalisés à la station de pompage et qui ne sont pas couverts par la présente entente financière;

Que la municipalité soit dédommée financièrement afin de couvrir les frais imprévus encourus au cours de l'année 2012 et en ce début d'année 2013. Ces frais sont les suivants : les frais d'avocat, les heures supplémentaires de l'employé municipal responsable de la station de traitement de l'eau, le support technique de VO3, le rapport produit par la firme Éco-l'eau, la surveillance de chantier, ainsi que la facture d'électricité pour la période au cours de laquelle la station n'a pas été en mesure de produire une eau potable;

Que la présente résolution soit communiquée aux municipalités qui, comme la nôtre, vivent la même situation; Montebello, St-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**2013-07**

**TAUX D'INTÉRÊTS 2012.**

Il est proposé par M. Steve Ouimet , appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement que le taux d'intérêt pour l'année 2013 soit fixé à 12,50 % sur chaque compte de taxes passé dû de trente jours.

**2013-08**

**EMPRUNT POUR FINS D'ADMINISTRATION COURANTE.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que l'on demande à la Caisse Populaire du Rivage et des Monts de Les Méchins de nous prêter la somme de 819 135\$ soit 70% des taxes à percevoir pour l'année 2013, à un taux d'intérêts fluctuant selon le taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins sans toutefois excéder le taux maximum permis par la Loi, pour fins d'administration courante en attendant la perception des taxes.

**QUE** cet emprunt sera remboursable d'ici le 31 mars 2014 et que Mme Lyne Fortin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**2013-09**

**RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES 2013 DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des prix à la consommation de septembre 2012 est de 1,2%;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal accepte pour l'année 2013, la rémunération des élus à 13 678 \$ et l'allocation de dépenses à 6 839 \$.

**2013-10**

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES.**

Considérant que le conseil a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale de s'assurer qu'il y est des crédits nécessaires aux postes budgétaires mentionnés;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2012 :

**SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET CHARGES DE L'EMPLOYEUR**

Conseil municipal ( 02 11000 131 à 02 11000 200)	20 517\$
Gestion financière ( 02 13000 141 à 02 13000 200)	76 501\$
Greffé (0214000141 à 02 140 200)	4 600\$
Autres (conciergerie CLSC) (02 19000 141 à 02 19000 200)	13 652\$
Voirie municipale ( 02 32000 141 à 02 32000 200)	67 240\$
Enlèvement de la neige ( 02 33000 141 à 02 33000 200)	52 314\$
Distribution de l'eau ( 02 41300 141 à 02 41300 200)	19 950\$
Gymnase ( 02 70120 141 à 02 70120 200)	1 050\$
Plage ( 02 70140 200)	1 500\$
Embellissement (0263200141 à 0263200200)	2 392\$
Coordonnatrice Animation Loisirs Cap-Chat/Les Méchins (0270180141 à ...200)	36 563\$
<b>TOTAL</b>	<b>296 279\$</b>

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

Conseil municipal (02 11000 310)	1 000\$
Gestion financière ( 02 13000 310)	1 500\$
Autres (02 19000 310)	50\$
Voirie municipale ( 02 32000 310)	100\$
Enlèvement de la neige ( 02 33000 310)	100\$
Aménagement, urbanisme et zonage ( 02 61000 310)	1 500\$
Embellissement (0263200310)	150\$
Coord. Anim. Loisirs Cap-Chat/Les Méchins (0270180310-311)	4 107\$
<b>TOTAL</b> <span style="float: right;">→</span>	<b>8 507\$</b>

## CONTRATS

Assurances générales ( 02 11000 429, 02 13000 422, 02 19000 421, 02 220 421, 02 19000 422, 02 32000 421, 02 32000 424, 02 33000 421, 02 33000 424, 02 41300 429, 02 41400 429, 02 41500 421, 02 70120 421, 02 70130 421, 02 70140 421, 02 70150 421 et 02 70230 421, 0270180421),, 02 70190421).	40 930\$
Entretien et soutien technique appareils informatiques et photocopieur (02 13000 414)	9 000\$
Entretien et réparation bâtiments-équipement (02 13000 522, 02 1300 527, 02 19000 522, 02 23000 400, 02 33000 522, 02 41300 522, 02 41400 522, 02 41500 522, 02 70130 522, 02 70140 521, 02 70150 521 et 02 70230 522, 0213000520 , (02 22000 421 02 70190 421, 02 70120 522, ).	23 000\$
Articles de nettoyage ( 02 13000 660, 02 19000 660, 02 70140 660, 02 70180 527).	1 600\$
Honoraires professionnels ( 02 13000 413, 02 19000 412)	23 000\$
Collecte et transport des ordures et collecte, transport et tri du recyclage ( 02 45110 445, 02 45110 446 et 02 45110 447)	51 463\$
<b>TOTAL</b> <span style="float: right;">→</span>	<b>148 993\$</b>

## ENTENTE AVEC D'AUTRES ORGANISMES

### **MRC de Matane**

Quote-part législation ( 02 11000 951)	7 358\$
Quote-part administration ( 02 13000 951)	34 764\$
Service d'évaluation ( 02 15000 417)	26 456\$
Quote-part matrice graphique ( 02 15000 952)	4 788\$
Quote-part inforoute ( 02 19000 951)	2 311\$
Quote-part service régional sécurité incendie ( 02 22000 951)	189 912\$
Quote-part transport adapté ( 02 37000 951)	4 072\$
Quote-part programme de gestion des matières résiduelles ( 02 45120 951)	1 651\$
Quote-part gestion cours d'eau ( 02 46000 951)	3 595\$
Quote-part inspection de permis ( 02 61000 951)	38 147\$
Quote-part aménagement du territoire ( 02 61000 952)	11 783\$
Quote-part règlementation ( 02 61000 953)	11 013\$
Quote-part aéroport et phare ( 02 62100 952)	337\$
Quote-part CLD ( 02 62100 955)	9 968\$
Quote-part autres-SHQ (02 62900 999)	1 295\$
Quote-part ski, golf, piscine ( 02 70140 951)	4 660\$

Quote-part bibliothèque ( 02 70230 951)	3 065\$
<b>Ville de Matane</b>	
Quote-part pour lieu d'enfouissement technique ( 02 45120 952)	88 012\$
<b>Sûreté du Québec</b>	60 928\$
<b>TOTAL</b> →	<b>504 115\$</b>

### SERVICE DE LA DETTE

Remboursement en capital ( 03 21000 000)	552 700\$
Intérêts organisme municipal ( 02 92100 840)	154 530\$
Intérêts emprunts temporaires et frais bancaires ( 02 13000 496 et 02 99010 891)	1 800\$
<b>TOTAL</b> →	<b>709 030\$</b>

### UTILITÉS PUBLIQUES

Lignes téléphone et télécopieur, cellulaires et internet (02 13000 331, 02 41300 331 et 02 70230 331)	9 800\$
Électricité (02 13000 681, 02 19000 681, 02 32000 681, 02 33000 681, 02 34000 681, 02 41300 681, 02 41400 681, 02 41500 681, 02 70140 681, 02 70150 681, et 02 70230 681, 02 22000 681)	78 730\$
Carburant, propane et mazout (02 32000 631, 02 33000 631, 02 22000 632, 02 70140 631 et 02 70230 632)	28 450\$
<b>TOTAL</b> →	<b>116 980\$</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Frais de poste ( 02 13000 321)	4 500\$
Cotisation, abonnement ( 02 11000 494 et 02 13000 494)	2 000\$
Fournitures de bureau ( 02 13000 670)	5 500\$
Publicité et activités spéciales ( 02 11000 493)	1 000\$
Immatriculation, entretien et réparation des véhicules (02 32000 455, 02 33000 455, 02 32000 525 et 02 33000 525)	31 088\$
Location de machinerie et véhicules ( 02 32000 515, 02 33000 515, 02 41300 516, 02 41400 516 et 02 41500 516)	27 500\$
Analyse de l'eau et chlore ( 02 41200 411 et 02 41200 635)	48 522\$
Conteneurs dépôt en tranchée ( 02 45120 521)	23 000\$
<b>TOTAL</b> →	<b>143 110\$</b>

**GRAND TOTAL** → **1 927 014\$**

### 2013-11 DÉFICIT ANTICIPÉ 2013 DE L'OMH DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité paie 7 284 \$ à l'Office municipal d'habitation de Les Méchins pour le déficit anticipé de l'année 2013.

**2013-12 MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION ET REMBOURSEMENT DE TAXES.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement :

Que l'on rembourse Mme Kathleen Robert (4630-81-0836-01) au montant de \$ 209,55 suite au crédit de la fosse septique 2012 (209,55\$).

**2013-13 FACTURATION 2012 À VERREAUULT NAVIGATION INC. POUR COMPTEUR D'EAU.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement :

Que l'on facture un montant de \$ 8 000,00 à Verreault Navigation Inc. pour compteur d'eau 2012.

**2013-14 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LES MÉCHINS – CRÉDIT DE TAXES.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins donne un crédit de taxes foncières et spéciales pour les années 2013 et 2014 à la Coopérative de Solidarité Les Méchins. La municipalité devra recevoir un plan d'affaire ainsi une demande selon le Programme de soutien - Municipalité de Les Méchins – Développement entrepreneurial .

**2013-15 CSSS DE MATANE – BAIL C.L.S.C. DE LES MÉCHINS.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que l'on signe un bail de location avec le CSSS de Matane pour l'utilisation du local du C.L.S.C. de Les Méchins. Le tout pour une durée de 5 ans et prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le loyer annuel est de \$ 13 925,00 pour un loyer mensuel de 1 160,41 \$, plus les taxes applicables. Le tout est selon le document du bail.

Que M. Jean-Sébastien Barriault maire ainsi que Mme Lyne Fortin g.m.a Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le bail au nom de la municipalité de Les Méchins.

**2013-16 C-38 – DISPOSITION LÉGISLATIVES PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MODIFICATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI.**

*Considérant* que les projets pilotes prévus à l'article 109 de la Loi sur l'assurance-emploi ont été abolis de façon unilatérale;

*Considérant* que ces projets pilotes ont été mis en place dans un contexte où les acteurs socio-économiques de tous horizons œuvraient sur la composition de notre économie dans le but de diminuer les effets du chômage saisonnier;

*Considérant* que malgré toutes ces interventions, le taux d'emploi saisonnier est demeuré inchangé au Bas-Saint-Laurent depuis le début des années 2000 (10%);

*Considérant* qu'en plus de la fin de ces projets pilotes les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi toucheront de plein fouet les travailleurs saisonniers;

*Considérant* que la classification des chômeurs en trois catégories crée la catégorie des prestataires dits « fréquents » faisant en sorte que tous ceux qui ont touché plus de 60 semaines de prestation au cours des cinq dernières années en feront partie;

*Considérant* que ceux-ci devront dès leur septième semaine de prestation accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètre de leur résidence et ce à un salaire pouvant être réduit à 70% de leur salaire précédent, sans tenir compte de leur formation et de leurs compétences;

*Considérant* que cette mesure entrainera un exode des travailleurs des municipalités dévitalisées de notre région;

*Considérant* que les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponibles pour reprendre un emploi saisonnier, ce qui aura pour impact de créer une pénurie de main d'œuvre pour des industries saisonnières vitales telles que les pêcheries, l'acériculture, l'agriculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme.

*Considérant* que l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possible et l'accessibilité à la justice;

En conséquence, il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins en appelle au gouvernement fédéral:

- Afin qu'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la loi sur l'assurance-emploi.
- Afin qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités.
- Afin que cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la recherche abusive d'emploi.

Le tout, en le signifiant sans délai à madame Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences avec copie conforme à la Coalition sur l'assurance-chômage du Bas-St-Laurent.

**2013- 17                            ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS ET L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LES MÉCHINS.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins conclut une entente avec l'Association des Bénévoles de Les Méchins pour l'utilisation du local de l'association lorsque la municipalité de Les Méchins déploie son plan de mesures d'urgence et que le service aux sinistrés est nécessaire.

Que la municipalité de Les Méchins versera pour les années 2013, 2014 et 2015 un montant de 1 700,00 \$ par année. Cette entente prend fin le 31 décembre 2015.

Que M. Jean-Sébastien Barriault maire et Mme Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente au nom de la municipalité de Les Méchins.

**2013-18                            FONDS ÉCO IGA – SUBVENTION POUR DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement :

Que la municipalité fasse une demande de subvention dans le cadre du Fonds Éco IGA pour un projet environnemental.

Que Mme Lyne Fortin g.m.a Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents concernant cette demande.

**2013-19**                            **ENGAGEMENT SURVEILLANT POUR LE GYMNASSE.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement :

Que la municipalité engage M. Mathieu Isabel pour la surveillance au gymnase.

**2013-20**                            **ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité ne fait pas équilibrer le rôle d'évaluation.

**2013-21**                            **DEMANDE DE COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION.**

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Les Méchins, l'information appropriée concernant le type de volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale (s) 1 ou 2 à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

<b>NOM DES CHEMINS CHEMINS SOLLICITÉS</b>	<b>LONGUEUR À COMPENSER (km)</b>	<b>RESSOURCE TRANSPORTÉE</b>	<b>NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN</b>
---	--------------------------------------	----------------------------------	---

Pour ces motifs, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés et ce, sur une longueur totale de                    km.

**2013-22**                            **CONTACT INNOVATION – APPUI AU PROJET « BÂTIR NOTRE AVENIR ».**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins appuie le projet « Bâtir notre avenir » présenté par Contact Innovation.

**2013-23**                            **RÉPARATION D'UNE POMPE AU SYSTÈME DE POMPAGE DANS LA RUE DE L'ANSE.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité fasse réparer une pompe du système de pompage de la rue de l'Anse, chez le Groupe Voyer Inc. au montant de 6 892.18 \$. Le tout selon la soumission du 14 décembre 2012.



Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts nécessaires s'il y a lieu.

**2013-24 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est 20h39, et il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée au jeudi 17 janvier 2013 à 19h30.

---

Jean-Sébastien Barriault, maire

---

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière